

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 509 Rect.

présenté par
M. Hamel

AVANT L'ARTICLE 7 quinquies

Compléter l'intitulé du chapitre III par les mots :

« des logements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.